



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné*, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 307, en Lettres modernes, de la composante CUEF est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CARRAS	CATHERINE	MCF	7
Mme	DEJEAN	CHARLOTTE	MCF	7
Mme	MARCHIONINI	ISABELLE	CERTIFIE	2
Mme	REGNAT-RAVIER	SOPHIE	AGREGE	2

Article 3: Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Le président de l'Université
Pour le Président
et par délégation

— Yassine LAKHNECH
La Directrice générale des services adjointe
Directrice générale déléguée aux
Ressources humaines, Santé, QVT

Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* du *non renseigné*, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 308, en Espagnol, de la composante Service des Langues est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	DARNA HEREDIA	DIANELYS	CERTIFIE	NC
Mme	EGGERS	EMMANUELLE	AGREGE	4
Mme	ROL-ARANDJELOVIC	SANDRINE	MCF	14
Mme	RUIZ-GALBETE	MARTA	MCF	14

Article 3: Madame/Monsieur la/le directeur.rice générale des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Le président de l'Université
Pour le Président
et par délégation
— Yassine LAKHNECH
La Directrice générale des services adjointe
Directrice générale déléguée aux
Ressources humaines, Santé, QVT
Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* du *non renseigné*, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 309, en Anglais , de la composante Service des Langues est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	EL AIDI	AHMED	CERTIFIE	4
Mme	HENDERSON	ALICE	MCF	11
Mme	LEYRAUD	ALICE	CERTIFIE	H0422
Mme	MAHUZIES	FLORIANE	P.L.P.	2
Mme	PAYRE-FICOUT	CORALIE	MCF	11

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Le président de l'Université
et par délégation
Yasmine LAKHNECH
La Directrice générale des services adjointe
Ressources humaines, Santé, QVT
Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* du *non renseigné*, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 310, en Histoire - géographie, de la composante UFR ARSH est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	CARANTON	JULIEN	MCF	22
M.	LONG	XAVIER	MCF	23
Mme	MEYNET	Caroline	AGREGE	H1000
Mme	PEAUD	LAURA	MCF	23

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Pour le Président de l'Université
et par déléguation
—
La Directrice
Yasmine LAKHNECH
Directrice générale déléguée aux
Ressources humaines, Santé, QVT
Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* du *non renseigné*, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 311, en Anglais , de la composante Faculté de Pharmacie est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BIROS	CAMILLE	MCF	11
Mme	FITE	ANDREE	CERTIFIE	4
M.	LENORMAND	JEAN LUC	PR	87
Mme	MATTHYS	LAURENCE	CERTIFIE	4
Mme	THEVENON	MARIE	MCF	11

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Pour le président de l'Université
et par délégation

La Dyessine I. AKHNECH

Directrice générale des services

Ressources humaines, Santé, QVT

Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* du *non renseigné*, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 312, en Anglais , de la composante UFR SoCLE est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	PEYNAUD	CAROLINE	MCF	11
M.	REID	JOHN	AGREGE	4
Mme	SAHAKYAN	INESA	MCF	11
Mme	TREMBLET	AURELIE	AGREGE	4

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Le président de l'Université
~~Pour le Président~~
~~et par délégation~~
Yassine LAKHNECH
La Directrice générale
Directrice générale
Ressources humaines, Santé, Uv
Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* du *non renseigné*, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 315, en Anglais , de la composante UFR SoCLE est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	DALRYMPLE	JAMES	CERTIFIE	NC
Mme	LYU	EVGUENIYA	MCF	11
Mme	THEVENON	MARIE	MCF	11
M.	TIZOT	JEAN YVES	MCF	11

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Pour le Président
et par délégation

Le président de l'Université
La Directrice générale des services
Directrice générale déléguée au
Ressource **JAKHNECHTE, Q.V.**

Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* du *non renseigné*, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 316, en Sciences économiques et sociales, de la composante UFR SoCLE est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ACHILLE	YVES	MCF	5
M.	ASSHIDI	HAMZA	MCF	6
Mme	CASELLA-COLOMBEAU	SARA	MCF	4
Mme	PELLET	FRANCOISE	CERTIFIE	NC

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Pour le président de l'Université
et par délégation

Yasmine LAKHNECH
La Directrice générale des services
Directrice générale déléguée aux
Ressources humaines, Santé, Cvi

Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* du *non renseigné*, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1.: Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 317, en Education physique et sportive, de la composante UFR STAPS est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2.: Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	DUPRAZ	YOANN	AGREGE	NC
M.	FLORE	PATRICE	PR	74
Mme	GUILLEMAIN	ISABELLE	MCF	69
M.	LEAUTE	JEAN PIERRE	AGREGE	19
M.	MERMET	GAEL	AGREGE	19
Mme	PALLUEL	ESTELLE	MCF	74
M.	RASTOUIL	DAVID	AGREGE	19
M.	SARRAZIN	PHILIPPE	PR	74

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Pour le Président
et par délégation

— Le président de l'Université

La Directrice générale des services adjointe

Directrice générale des services adjointe

Ressources humaines, LAKHNECH

Sciences, Santé, QVT

Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 318, en Education physique et sportive, de la composante UFR STAPS est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	DUPRAZ	YOANN	AGREGE	NC
M.	FLORE	PATRICE	PR	74
Mme	GUILLEMAIN	ISABELLE	MCF	69
M.	LEAUTE	JEAN PIERRE	AGREGE	19
M.	MERMET	GAEL	AGREGE	19
Mme	PALLUEL	ESTELLE	MCF	74
M.	RASTOUIL	DAVID	AGREGE	19
M.	SARRAZIN	PHILIPPE	PR	74

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Pour le Président
et le président de l'Université
de la délégation
La Directrice Générale
Yasmine LAKHNECH
Directrice générale adjointe
Ressources humaines, Santé, QVT
Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1. Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 319, en Sans discipline, de la composante INSPE de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2. Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	DESSUS	PHILIPPE	PR	70
Mme	GIMBERT	FANNY	MCF	16
Mme	NURRA	CECILE	MCF	16
Mme	POBEL BURTTIN	CELINE	PROF.COLE	70
Mme	TOTH	CLAIRE MARIE	C.P.E.	NC

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Pour le Président
et ~~le~~ ~~président~~ de l'Université
—
La Directrice générale
Yasmine AKHINICH
Directrice générale adjointe
Ressources humaines, Santé, QVT
Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* du *non renseigné*, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 320, en Genie mecanique - mecanique, de la composante IUT 1 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ALONSO	THIERRY	AGREGE	41
M.	CATTIER	CHRISTOPHE	AGREGE	NC
M.	PLUNIAN	FRANCK	PR	60
M.	SAILLET	COLIN	AGREGE	41
M.	VITTE	BERTRAND	CERTIFIE	NC

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Le président de l'Université
~~Pour le Président~~
~~et par délégation~~
Yassine LAKHNECH
La Directrice générale des services adjointe
Directrice générale déléguée aux
Ressources humaines, Santé, QVT
Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* du *non renseigné*, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1. : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 321, en Genie mecanique - mecanique, de la composante IUT 1 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2. : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ALONSO	THIERRY	AGREGE	41
M.	CATTIER	CHRISTOPHE	AGREGE	NC
M.	PLUNIAN	FRANCK	PR	60
M.	SAILLET	COLIN	AGREGE	41
M.	VITTEY	BERTRAND	CERTIFIE	NC

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Le président de l'Université
~~Pour le Président~~
~~et par délégué~~
Yassine LAKHNECH

La Directrice générale des services adjointe
Directrice générale déléguée aux
Ressources humaines, Santé, QVT
Carole Kada

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 323, en Genie mecanique - mecanique, de la composante IUT 1 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BRUN	JEAN CHARLES	AGREGE	14
M.	CHARPENTIER	ERIC	AGREGE	41
Mme	HEYLER	THEA	AGREGE	14
M.	MUSEAU	MATTHIEU	MCF	60
M.	PAULET	DAMIEN	AGREGE	14

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Pour le président de l'Université
et par délégation

La Directrice

Yasmine AKHNECH

Directrice générale des services adjointe
Ressources humaines, Santé, QVT

Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 325, en Lettres modernes, de la composante IUT 1 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CARDON	LAETITIA	AGREGE	NC
M.	GILLES	PIERRE ALAIN	AGREGE	14
Mme	LAURENT	VALERIE	MCF	28
M.	RAIN	PASCAL	PR	63
Mme	VALLA	MANON	AGREGE	2

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Le président de l'Université
et par délégation

Laassine LAKHNECH

Directrice générale des services adjointe
Ressources humaines, Santé, QVT

Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 326, en Anglais , de la composante IUT 1 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	CARNEL	JEAN-STEPHANE	MCF	71
Mme	GUERAUD-PINET	GUYLAINE	MCF	71
M.	LESTIDEAU	VINCENT	MCF	27
Mme	PELLET	CHARLOTTE	CERTIFIE	NC
Mme	SARLIN	MAGALI	CERTIFIE	4

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice générale des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Le président de l'Université
Pour le Président
et par déléguée
Yasmine EL AKOUFCH

La Directrice générale des services adjointe
Directrice générale déléguée aux
Ressources humaines, Santé, QVT
Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 327, en Anglais , de la composante IUT 1 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BELANGER	SOPHIE	CERTIFIE	H8052
M.	CANAT	PIERRE-FRANCIS	AGREGE	14
Mme	PELLET	CHARLOTTE	CERTIFIE	NC
M.	PISTONO	EMMANUEL	MCF	63
Mme	ROYER	SANDRA	CERTIFIE	NC

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Le Président de l'Université
et par délégation

Yasmine AKHNECH

Directrice générale des services adjointe
Ressources humaines, Santé, QVT

Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné*, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :


Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 328, en Sc. indus. de l'ingénieur option ingénierie des constructions, de la composante IUT 1 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	FAUQUEUX	FRANCOIS	AGREGE	14
Mme	LORETZ	MATHILDE	AGREGE	14
M.	OXARANGO	LAURENT	PR	60
Mme	PASQUIER	LAURA	AGREGE	H3000
M.	RICOTIER	DAMIEN	AGREGE	H1300
M.	SIBILLE	LUC	MCF	60

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Pour le Président
et par délégation
Le Président de l'Université

La Directrice générale
Yasmine LAKHNECH
Directrice générale adjointe
Ressources humaines, Santé, QVT
Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 329, en Economie et gestion, de la composante IUT 2 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BILLARD	LAURENCE	MCF	6
M.	COLIN	PASCAL	PR	NC
Mme	HOAREAU	EMILIE	MCF	6
M.	LARDY	LAURENT	AGREGE	NC
M.	VINCENT	RICHARD	CERTIFIE	NC

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice générale des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Pour le Président de l'Université
et par délégation

Yasmine AKHNECH

Directrice générale des services adjointe
Ressources humaines, Santé, QVT

Carole Kada



MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* du *non renseigné*, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 330, en Economie et gestion, de la composante IUT 2 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BILLARD	LAURENCE	MCF	6
Mme	MARTIN LACROUX	CHRISTELLE	PR	6
Mme	PELTIER-DUPAS	GWENAELE	AGREGE	8010
Mme	PREVITALI	ALEXANDRA	AGREGE	NC
Mme	PRINCE	EMILIE	AGREGE	NC
Mme	ROSSANO	MARYLINE	MCF	6

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Pour la
Le Président de l'Université
et par délégation

La Directrice
Yassine LAKHNECH

Directrice générale des services adjointe
Ressources humaines, Santé, QVT

Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* du *non renseigné*, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 331, en Anglais , de la composante IUT 2 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BILLARD	LAURENCE	MCF	6
Mme	CHOLLAT-NAMY	DELPHINE	AGREGE	NC
Mme	FRONT	AGNÈS	PR	27
Mme	LETUE	FRÉDÉRIQUE	MCF	26
Mme	LYNN-MARTINSONS	NADINE	CERTIFIE	4

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Le président de l'Université

Pour le Président

YASSINE EL AJOUF

La Directrice générale des services adjointe
Directrice générale déléguée aux
Ressources humaines, Santé, QVT

Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné*, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 332, en Economie et gestion, de la composante IUT de Valence est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	AGERON	BLANDINE	PR	6
Mme	CARSANA	LAURENCE	MCF	6
M.	DUCCINI	CHRISTIAN	AGREGE	13
M.	LAMBERT	VICTOR	CERTIFIE	4
Mme	MADIES	ANNE	AGREGE	8051

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Pour le président de l'Université
et par délégation


La Dyessine LAKHINECH
Directrice générale des services adjointe
Ressources humaines, Santé, QVT

Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 333, en Economie et gestion, de la composante IUT de Valence est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	AGERON	BLANDINE	PR	6
Mme	CARSANA	LAURENCE	MCF	6
M.	DUCCINI	CHRISTIAN	AGREGE	13
M.	LAMBERT	VICTOR	CERTIFIE	4
Mme	MADIES	ANNE	AGREGE	8051

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Pour le président de l'Université
et par délégation

La Directrice Générale des Services adjointe
Yasmine AKHNECH
Directrice générale déléguée aux
Ressources humaines, Santé, QVT

Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné* relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 334, en Economie et gestion, de la composante IUT de Valence est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CARSANA	LAURENCE	MCF	6
Mme	DREXLER	ANOUK	P.L.P.	8012
M.	DUCCINI	CHRISTIAN	AGREGE	13
Mme	JARNIAS	SYLVIE	MCF	6
M.	LAMBERT	VICTOR	CERTIFIE	4
Mme	MADIES	ANNE	AGREGE	8051

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Le président de l'Université
Pour le Président
et par délégation

Yasmine LAKHNECH

Directrice générale des services adjointe
Ressources humaines, Santé, QVT

Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* parue au BOESR n° *non renseigné*, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 335, en Mathématiques, de la composante IUT de Valence est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BARBOT	NICOLAS	MCF	61
M.	DUCCINI	CHRISTIAN	AGREGE	13
M.	FOURTY	NICOLAS	MCF	61
M.	JAMONT	JEAN-PAUL	PR	27
M.	MOLLIEUX	RAPHAEL	AGREGE	13

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Le président de l'Université
**Pour le Président
et par délégation**
Yassine LAKHNECH
La Directrice générale des services adjointe
Directrice générale déléguée aux
Ressources humaines, Santé, QVT
Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du BOESR n° *non renseigné* relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du *non renseigné* fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 336, en Physique - chimie, de la composante UFR PHITEM est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	DARRACQ CALMETTES	MARIE CECILE	AGREGE	13
M.	FURGET	CHRISTOPHE	PR	29
M.	HENRI	GILLES	PR	34
M.	LABBE	JULIEN	AGREGE	15
M.	LEPOITTEVIN	CHRISTOPHE	MCF	28
M.	MEJEAN	GUILLAUME	MCF	30

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Pour le président de l'Université
et par délégation
—
Yasmine LAKHNECH
La Directrice générale des services adjointe
Directrice générale déléguée aux
Ressources humaines, Santé, QVT
Carole Kada



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° non renseigné du BOESR n° non renseigné parue au BOESR n° non renseigné, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du non renseigné fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 337, en Physique - chimie, de la composante UFR de chimie et de biologie est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BILLON	MARTIAL	MCF	32
Mme	DARRACQ CALMETTES	MARIE CECILE	AGREGE	13
Mme	MILET	ANNE	PR	31
Mme	PERNIN WETZEL	ISABELLE	AGREGE	15

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 18/11/2024

Le président de l'Université

~~Pour le Président~~

~~et par délégation~~

~~Yassine LAKHNECH~~

La Directrice générale des services adjointe
Directrice générale déléguée aux
Ressources humaines, Santé, QVT

Carole Kada